

Préfecture
Service de Coordination des Politiques
Publiques et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

24-2019-01-16-001

CRÉATION DE SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS (SIS)

**Le Préfet de la Dordogne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code de l'Environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L. 556-2, L. 125-6, L. 171-6, L. 171-8, L. 172-1, L. 511-1, L. 512-5, L. 514-5 et R.125-41 à R.125-47 ;

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols SIS ;

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu le rapport et les propositions du 8 janvier 2019 de l'Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu les absences d'avis émis par les communes des EPCI entre le 14/03/2018 et 14/09/2018 ;

Vu l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols, par courrier du 17/07/2018 ;

Vu les observations du public recueillies entre le 05/10/2018 et 29/10/2018 ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Considérant que les activités exercées par les sociétés dont les noms figurent sur l'annexe 1, est à l'origine de pollution des sols et des eaux souterraines ;

Considérant que les communes du département de la Dordogne ont été consultées sur les projets de création de Secteurs d'Information des Sols situées sur leur territoire ;

Considérant que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par des projets de création de Secteurs d'Informations des Sols ont été informés ;

Considérant que la consultation du public a été réalisée du 05/10/2018 au 29/10/2018;

Considérant que les remarques des communes, des propriétaires et du public ont été prises en compte et qu'elles ne remettent pas en cause les projets de création de Secteur d'Information des Sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture de la Dordogne ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, les Secteurs d'Information des Sols suivants sont créés, pour l'Établissement Public de coopération Intercommunal – CA Bergeracoise :

- Sur la commune de BERGERAC :

Identifiant SIS	Nom usuel
24SIS05828	BOUCHILLOU ALKYA

Identifiant SIS	Nom usuel
24SIS06613	Ancienne usine à gaz de Bergerac - Agence EDF-GDF

Ces Secteurs d'Informations des Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 : PUBLICATION

Les secteurs d'Information des Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet <http://www.georisques.gouv.fr>

L'arrêté est publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Dordogne.

ARTICLE 3 : NOTIFICATIONS

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Informations des Sols mentionnés à l'article 1.

ARTICLE 4 : APPLICATION

Le secrétaire général de la Préfecture, les maires et présidents d'EPCI mentionnés à l'article 1, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Périgueux, le 16 JAN. 2019

Le préfet,


Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général
Laurent SIMPLICIEN

ANNEXE 1
FICHE SIS DE LA CA
BERGERACOISE

Identification

Identifiant	24SIS05828
Nom usuel	BOUCHILLOU ALKYA
Adresse	Rue de l'Ecole de l'Alba
Lieu-dit	
Département	DORDOGNE - 24
Commune principale	BERGERAC - 24037
Caractéristiques du SIS	Ancien établissement spécialisé dans la fabrication de peintures et de vernis exploité par la société BOUCHILLOU-ALKYA sur la commune de Bergerac (24). Les installations ont été autorisées par l'arrêté préfectoral du 24 octobre 1989. Un incendie s'est produit le 12 janvier 2013, ayant ravagé les installations. L'emprise du site occupe une superficie totale d'environ 32 900 m ² (source : cadastre.gouv.fr).
Etat technique	Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en oeuvre
Observations	Avant l'incendie, le site avait fait l'objet d'une évaluation simplifiée des risques (ESR), étapes A et B, remise le 15 novembre 2003. Les analyses de sols ont mis en évidence la présence de polluants (Cadmium, Cuivre, Mercure, Molybdène, Plomb, Zinc, et hydrocarbures). Une surveillance semestrielle des eaux souterraines a été mise en place par arrêté préfectoral du 3 août 2004. Une pollution des eaux souterraines au droit et à l'aval immédiat du site a été mise en évidence. Actuellement, cette surveillance se poursuit toujours. De plus, des gaz prélevés dans les réseaux reliant la société BOUCHILLOU-ALKYA à la Dordogne ont révélé des concentrations en polluants importantes. Des travaux de mise en sécurité, de curage et de dépollution du site ont été entrepris (évacuation de déchets, désamiantage, pompage des eaux d'extinction souillées et évacuation vers une filière de traitement adaptée). Des informations précises et complémentaires peuvent être obtenues en consultant la fiche BASOL correspondante sur "http://basol.developpement-durable.gouv.fr/".

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	24.0026	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=24.0026

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques potentiels, à gérer

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 502353.0 , 6418967.0 (Lambert 93)

Superficie totale 46240 m²

Perimètre total 1053 m

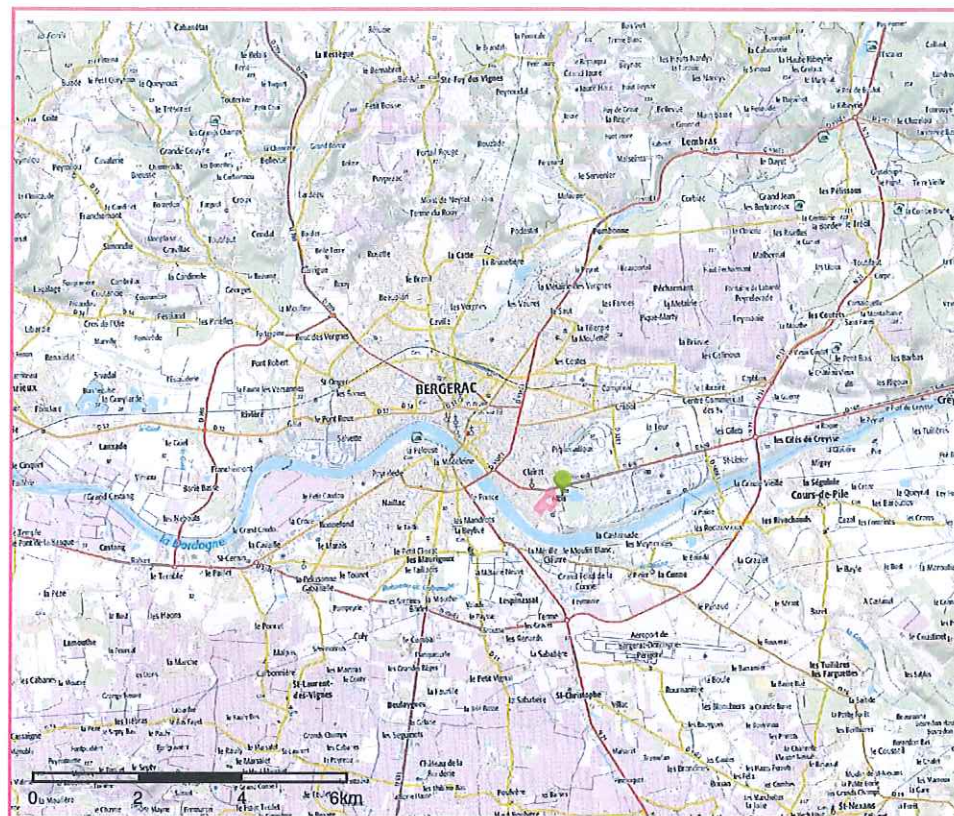
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
BERGERAC	EK	160	22/08/2017

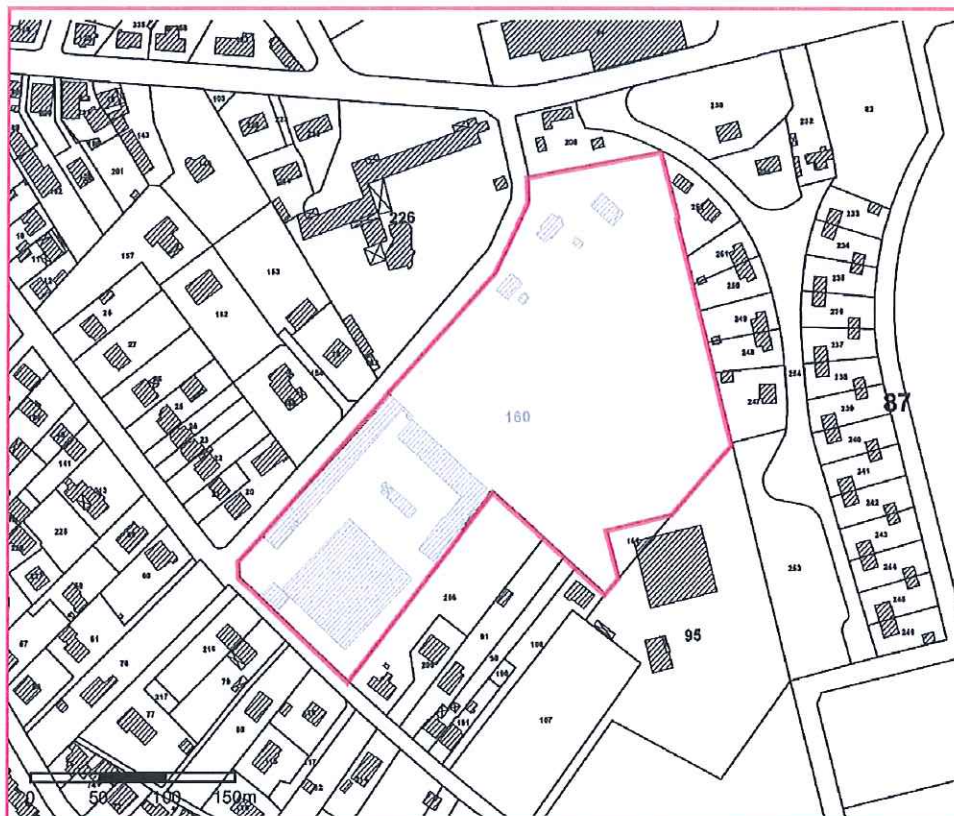
Documents

Cartographie



□ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 24SIS05828



□ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 24SIS05828

Identification

Identifiant	24SIS06613
Nom usuel	Ancienne usine à gaz de Bergerac - Agence EDF-GDF
Adresse	60 Rue Clairat
Lieu-dit	
Département	DORDOGNE - 24
Commune principale	BERGERAC - 24037
Caractéristiques du SIS	Ancienne usine fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille, exploitée de 1858 à 1955, située sur la commune de Bergerac (24), non loin du centre-ville et à proximité de la Dordogne. L'emprise du site occupait une superficie d'environ 23 000 m ² . En 1955, l'usine a fermée et les bâtiments ont été rasés. L'exploitation a alors été remplacée par une usine de production d'air propané, démantelée et emportée en 1960, lors de la mise en service de l'installation de distribution de gaz naturel. Actuellement, le site abrite les locaux techniques de EDF-GDF Services de Bergerac et une grande partie des terrains a été goudronnée pour servir de parking.
Etat technique	Site concerné par une action nationale de l'Etat (protocole Usines à gaz)
Observations	Gaz de France (GDF) a hiérarchisé ses actions sur les 467 sites d'anciennes usines à gaz qu'il gère, répartis sur l'ensemble du territoire. La méthodologie retenue a consisté à hiérarchiser les sites en fonction de leur sensibilité vis à vis de l'environnement (usage du site, vulnérabilité des eaux souterraines et superficielles, présence et type de population sur le site...). L'application de cette méthode a abouti à l'établissement de 5 classes de priorité pour lesquelles les engagements de GDF ont fait l'objet d'un protocole d'accord relatif à la maîtrise et au suivi de la réhabilitation des anciens terrains d'usines à gaz entre le Ministère de l'Environnement et GDF signé le 25 avril 1996. Le site de Bergerac a été considéré comme présentant une sensibilité vis à vis de l'homme, des eaux souterraines et superficielles faible et a été rangé en classe 3 du protocole. L'engagement national de GDF sur les sites de classe 3 était de réaliser sous 8 ans (avant fin avril 2004) une étude historique avec localisation des cuves qui seraient systématiquement vidées et comblées. Si les opérations de vidange des cuves faisaient apparaître une pollution résiduelle, des investigations complémentaires seraient effectuées en accord avec l'Inspection des Installations Classées. Conformément aux engagements pris dans le protocole, le site de Bergerac a fait l'objet d'une étude historique avec localisation des cuves (recherches bibliographiques, enquêtes...) effectuée par un bureau d'études, à la demande de GDF. Cette étude, réalisée en 1998, a montré la présence d'une cuve à goudrons présentant toutes les caractéristiques d'une parfaite étanchéité et couverte par une surface imperméabilisée. Des prélèvements superficiels de sol suivis d'analyses chimiques ont montré l'absence de pollution. Les analyses

réalisées sur les eaux de la nappe superficielle au droit du site ont montré que le niveau de concentration en polluants est faible et que les risques sont minimes. En effet, il n'existe ni communication avec la nappe inférieure, ni utilisation de cette nappe aux alentours du site. De plus, la nappe superficielle est drainée par la Dordogne, dont le taux de dilution permet d'éviter tout impact.

La neutralisation de la cuve, ainsi qu'une analyse des eaux souterraines à l'aval du site, ont été réalisés en janvier et février 2003. Aucun impact significatif sur les eaux souterraines n'a été mis en évidence. De ce fait, il n'a pas été jugé nécessaire de mettre en place une surveillance périodique des eaux souterraines. Le rapport de fin de chantier concernant la vidange de la cuve à goudron a été transmis à la DRIRE le 27 mai 2003.

Par ailleurs, en cas de mutation des terrains et/ou de changement d'usage et/ou de projet de travaux, le propriétaire et/ou le porteur de projet ont été ou seront le cas échéant amenés à faire procéder sous leur responsabilité à un examen plus approfondi de l'état des sols du site, afin de s'assurer de sa compatibilité avec l'usage futur prévu.

Des informations précises et complémentaires peuvent être obtenues en consultant la fiche BASOL correspondante sur "<http://basol.developpement-durable.gouv.fr/>".

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	AQI2400023	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=AQI2400023

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	Site concerné par le protocole "Usines à Gaz"

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	501659.0 , 6419587.0 (Lambert 93)
Superficie totale	25878 m²
Perimètre total	763 m

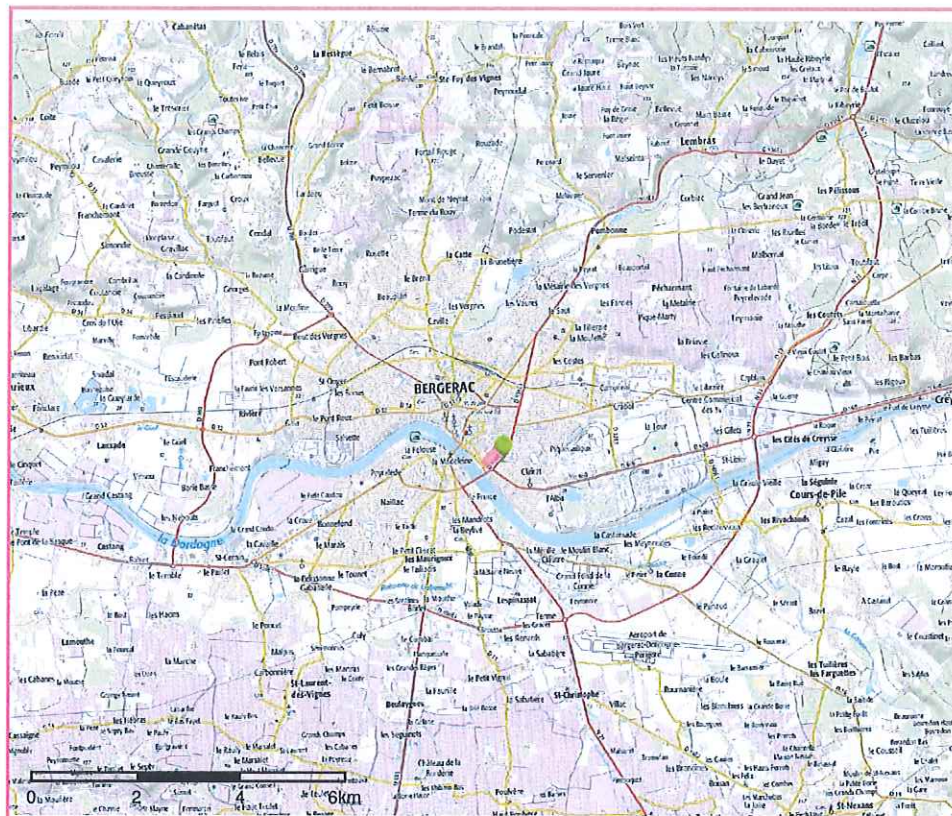
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
BERGERAC	EM	508	16/01/2018
BERGERAC	EM	507	16/01/2018

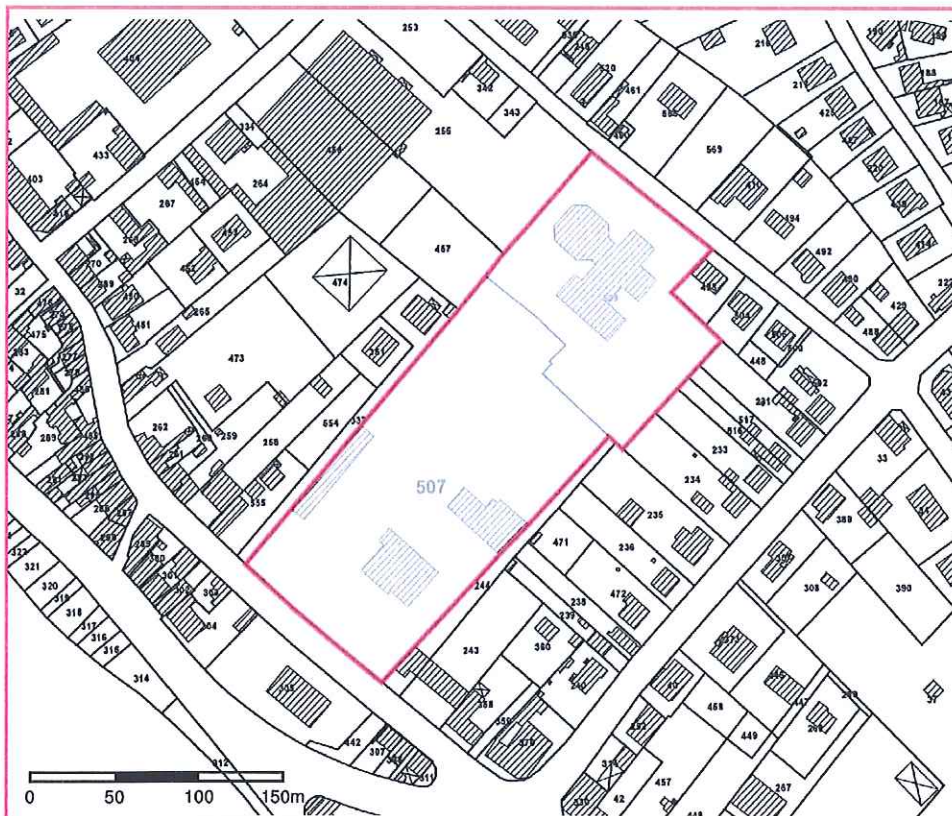
Documents

Cartographie



□ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 24SIS06613



□ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 24SIS06613